

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2020-163

DEUX-SÈVRES

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DDFIP 79

79-2020-12-07-001 - Délégation générale de signature Trésorerie de Melle - DDFIP79 (2 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2020-12-07-001

Délégation générale de signature Trésorerie de Melle - DDFIP79

Délégation générale de signature Trésorerie de Melle - DDFIP79





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de Melle

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à *Mme Julie XARDEL, Inspectrice*, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Melle à l'effet de signer :

- 1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice
- 2°) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances à Benoît BOISNEAU, Nicolas KERBRAT, Marion ROBERT, Lionel PRADALIE, Virginie WERRA,
- 2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements à BOISNEAU Benoit, CHAZAL Nathalie, COLLOT Frédérique, GAILLARD Sylvie, GAUTIER Myriam, KERBRAT Nicolas, PIETTE Marine, PRADALIE Lionel, Marion ROBERT, SIONNEAU Estelle, WERRA Virginie,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée à BOISNEAU Benoit, KERBRAT Nicolas, PRADALIE Lionel, ROBERT Marion, WERRA Virginie,
- 4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon à **BOISNEAU Benoit**, **SIONNEAU Estelle**,
- 5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration à BOISNEAU Benoit, KERBRAT Nicolas, PRADALIE Lionel, ROBERT Marion, WERRA Virginie,
- 6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération à BOISNEAU Benoit, KERBRAT Nicolas, PRADALIE Lionel, ROBERT Marion, WERRA Virginie,

1





Liberté Égalité Fraternité

- 7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, aux agents **BOISNEAU Benoit, SIONNEAU Estelle,**
- 8°) de le représenter auprès de la Banque de France à **BOISNEAU Benoit**, **PRADALIE LioneI**, **SIONNEAU Estelle**,
- 9°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ciaprès dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PRADALIE Lionel	CONTROLEUR PRINCIPAL	24 MOIS	10000
WERRA Virginie	CONTROLEUR	24 MOIS	10000
BOISNEAU Benoit	AGENT	12 MOIS	3000
KERBRAT Nicolas	AGENT	12 MOIS	3000
ROBERT Marion	AGENT	12 MOIS	3000

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A MELLE, le 07-12-2020 Le comptable, responsable de la trésorerie de MELLE

Laurent BALAVOINE